

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 Mars 2026

Le 20 mars 2026 à 20 heures, le conseil municipal convoqué par Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire sortant, s'est réuni à la salle du conseil et a pris les décisions suivantes :

Présents : DESSERTINE Chantal, FAGNI Joël, MICHAUD Isabelle, CHENAUX Damien, POLLET Estelle, GENTHON Olivier, CHAMBAUD Valérie, JANSEN Michel, AJOUX Mireille, PROCHASSON Jordan, MOISSONNIER Christine, BERRA Tahar, DECHAVANNE Nathalie, PIPAZ Muriel, JOLIVET Baptiste

Secrétaire de séance : Baptiste JOLIVET

Monsieur le Maire sortant, Jean-Paul GRANDJEAN ouvre la séance en félicitant Chantal DESSERTINE pour son élection et en souhaitant à la nouvelle équipe municipale ses meilleurs vœux.

Chantal DESSERTINE remercie à son tour Jean-Paul GRANDJEAN, Michel ALBERTI et l'ensemble du conseil municipal pour le travail réalisé durant le mandat qui vient de se terminer. Elle dit souhaiter que ce nouveau mandat puisse se dérouler dans de bonnes conditions d'entente et d'écoute.

Monsieur GRANDJEAN fait l'appel des membres du conseil municipal et constate la présence des 15 membres et déclare le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions. Il quitte alors la table du conseil municipal pour rejoindre le public présent.

Monsieur Michel JANSEN, doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le conseil municipal n'ayant pas de remarque à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2026, il est adopté à l'unanimité.

2. Election du Maire

Michel JANSEN invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle que le maire est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Le conseil municipal désigne alors deux assesseurs : Olivier GENTHON et Muriel PIPAZ. A la demande de Michel JANSEN, une seule candidature est proposée pour le poste de maire : Chantal DESSERTINE.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, Mme DESSERTINE Chantal comptabilise à l'issue du premier tour de scrutin :

- 12 suffrages exprimés pour ;
- 3 votes BLANCS ;

Le conseil municipal, par 12 voix POUR, 3 votes BLANCS ELIT Madame DESSERTINE Chantal, Maire de la commune de Marlieux.

Chantal DESSERTINE élue maire, assure alors la présidence de l'assemblée pour les autres points mis à l'ordre du jour.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Il est rappelé que la commune peut disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints pour Marlieux. Chantal DESSERTINE précise que le conseil municipal précédent avait fixé à 3 le nombre d'adjoints au maire.

Au vu de ces éléments, elle propose donc au conseil municipal de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

4. Election des adjoints

La Maire, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue et demande à l'assemblée quelles sont les listes proposées. Deux listes sont proposées :

- Liste d'adjoints de « Nouvel avenir pour Marlieux » comprenant : Joël FAGNI, Isabelle MICHAUD, Damien CHENAUX
- Liste d'adjoints de « Initiatives pour Marlieux 2026 » comprenant : Joël FAGNI, Isabelle MICHAUD, Baptiste JOLIVET

J. FAGNI et I. MICHAUD demandant le retrait de leur nom sur la liste portée par « Initiatives pour Marlieux 2026 » car étant chacun déjà sur la liste de « Nouvel avenir pour Marlieux » et n'ayant pas été consultés en amont, la liste d'adjoints portée par « Initiatives pour Marlieux 2026 » devient alors incomplète et ne peut donc pas être mise au vote. Seule la liste portée par « Nouvel avenir pour Marlieux » est alors mise au vote. Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, il est comptabilisé à l'issue du premier tour de scrutin : 13 suffrages exprimés pour la liste portée par « Nouvel avenir pour Marlieux » ;

Le conseil municipal, par 13 voix POUR,

- ELIT la liste de Chantal DESSERTINE ;
- INSTALLE
 - o Monsieur Joël FAGNI en qualité de 1^{er} adjoint ;
 - o Madame Isabelle MICHAUD en qualité de 2^{ème} adjointe ;
 - o Monsieur Damien CHENAUX, en qualité de 3^{ème} adjoint ;

5. Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

Chantal DESSERTINE, informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre. Conformément aux statuts du SIEA, la commune de Marlieux doit désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical.

Après appel à candidature de Madame la Maire, sont candidats :

- Titulaire : Monsieur Tahar BERRA
- Suppléant n°1 : Monsieur Damien CHENAUX
- Suppléant n°2 : Monsieur Baptiste JOLIVET

Le conseil municipal, à l'unanimité élit les délégués ci-dessous pour représenter la commune de Marlieux au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Tahar BERRA	Damien CHENAUX	Baptiste JOLIVET

6. Désignation des délégués au Comité Syndical d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEP BDS)

Chantal DESSERTINE informe que le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres. La commune de Marlieux doit ainsi désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical. Il est précisé qu'il y a 4 comités syndicaux/an et qu'ils ont lieu à La Chapelle du Chatelard.

Après appel à candidature de Madame la Maire, sont candidats pour le poste de délégué titulaire Monsieur Olivier GENTHON et pour le poste de délégué suppléant Joël FAGNI.

Le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix Pour) élit Olivier GENTHON pour le poste de délégué titulaire et Joël FAGNI pour le poste de délégué suppléant, pour représenter la commune de Marlieux au sein du Comité Syndical d'Eau Potable Bresse Dombes Saône.

7. Informations

► **Communauté de Communes de la Dombes** : Conformément aux résultats des élections municipales, il est précisé que le conseiller communautaire titulaire de Marlieux sera Chantal DESSERTINE et le conseiller communautaire suppléant Damien CHENAUX.

Les services de la Communauté de Communes de la Dombes proposent à l'ensemble des conseillers communautaires de venir les rencontrer lors d'une soirée d'informations jeudi 2 avril à 19h à la salle polyvalente de Condeissiat.

Par ailleurs, Isabelle DUBOIS candidate à la Présidence de la Communauté de Communes de la Dombes organise une réunion publique le jeudi 9 avril à 19h à la salle des fêtes de Marlieux.

► **Course du Coeur** : C'est une course à pied en relais reliant Paris à la station des Arcs, en Savoie. Elle passera à Marlieux le samedi 28 mars 2026 à 04h00. La commune s'est engagée à accueillir les coureurs à la salle des fêtes, il convient donc d'organiser cet accueil.

Chantal DESSERTINE, explique toutefois qu'elle a été informée récemment que cette association a été controversée en raison de détournement de fonds. Il conviendra donc de s'interroger sur l'opportunité d'accueillir une telle course les années prochaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Approbation à l'unanimité (15 voix Pour) du Procès-verbal après les compléments apportés ci-dessous lors de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026 :

Complément demandé par Baptiste JOLIVET concernant le pont N°4-Election des adjoints, permettant d'expliquer la démarche de la liste « Initiatives pour Marlieux 2026 » : Muriel PIPAZ indique qu'elle souhaite travailler de manière constructive et propose une liste d'adjoints incluant une personne de la liste « Initiatives pour Marlieux 2026 » afin de représenter les 33% d'électeurs qui ont voté pour la liste « Initiatives pour Marlieux 2026 ». Elle propose donc Baptiste JOLIVET en 3^{ème} place de la liste prévue par « Nouvel Avenir pour Marlieux ».

Le Président de séance :
Chantal DESSERTINE



Secrétaire de séance :
Baptiste JOLIVET